

Remplacements et contractuel·les dans les écoles du Calvados Blanquer démission ! Bouvier démission !

Du jamais vu dans le Calvados !

De nombreux témoignages nous parviennent pour des absences (arrêt maladie ou cas-contact) non remplacées voire même des décharges de temps partiel régulièrement non assurées. Voici quelques exemples qui nous sont parvenus :

- École de Bodereau à Falaise : pas de remplacement pour une classe sur deux jours, idem en ULIS pendant une journée (remplacement de remplaçant·e)
- École de Thury-Harcourt : pas de remplacement pour une classe CM1 sur une semaine,
- École de Cesny-Bois-Halbout : 3 remplaçant·es pour les stages mais pas pour un arrêt maladie,
- École Jules Verne à Lisieux: pas de remplacement le vendredi pendant 3 semaines pour une classe de CM1-CM2,
- École Albert Camus de Mézidon-Vallée-d'Auge: pendant 3 semaines, une classe de CE1-CE2 n'a pas eu de remplaçant·e. Il a fallu que l'Association de Parents d'Élèves s'en mêle et médiatise l'affaire pour que ça change. Le 17 décembre, Ouest-France publie [un article sur la situation](#). Le lendemain, une collègue, basée à 50 km de là, est appelée pour assurer les cours. La gestionnaire des remplacements confie qu'elle a reçu des directives de la hiérarchie pour envoyer la collègue hors de sa zone.

L'adjoint au directeur académique l'avoue lui-même à Ouest-France :

"nos moyens de remplacement ne couvrent pas suffisamment les besoins." Claude Chotteau

Il y a certainement d'autres situations dont nous n'avons pas eu connaissance.

Pour la première fois, les enseignant·es brigades sont en sous-effectif dans le département car les ouvertures et non fermetures de la rentrée 2020 ont été décidées à moyen constant.

Cette situation n'est pas spécifique au Calvados car le ministère rogne sur les moyens depuis des années.

Mais quel intérêt à maintenir des stages dans ce contexte? Quelle logique y avait-il à placer des brigades en surnuméraire pour un travail totalement improvisé avec des élèves en difficulté pendant qu'on répartissait les élèves d'une ou deux classes dans l'école voisine ?

Il y a urgemment besoin d'embauches!

Embauche de contractuel·les

Pour le ministre Blanquer, la crise sanitaire agit comme un effet d'aubaine. Avec les absences liées à la pandémie, le recrutement de personnels était inévitable, la dégradation des conditions de travail aurait été trop brutale autrement. Cette situation a permis au ministre d'accélérer un plan annoncé depuis juin 2018 dans le rapport Comité Action Publique 2022 (dit [CAP 2022](#)).

Ce rapport annonçait la couleur sombre des années à venir en dénonçant la *"grande rigidité"* du cadre actuel de la gestion des ressources humaines dans la Fonction publique qui *"ne correspond*

pas aux besoins des managers publics ni ne permet de mener des transformations en profondeur". Bah oui, un-e fonctionnaire, iel peut refuser, iel peut se mettre en grève !

Noir sur blanc, le rapport désigne le problème: le statut !

"Cette rigidité s'exprime notamment par :

[...]

- la prépondérance du statut de la fonction publique pour les embauches, le recours au contrat ne pouvant s'entendre que dans des cas spécifiques."

Heureusement, le gouvernement a des solutions :

- assouplir le statut pour offrir la possibilité d'évolutions différenciées, notamment des rémunérations, entre les trois fonctions publiques;

ça c'est pour le volet "primes au mérite" que l'on sent planer au dessus de nos têtes

- élargir le recours au contrat de droit privé comme voie «normale» d'accès à certaines fonctions du service public

Alors que dans l'Éducation Nationale, 1 personnel sur 4, soit 300 000 personnels, travaille déjà de manière contractuelle, l'objectif affiché n'est pas de titulariser ces personnes mais au contraire d'étendre le précarat afin d' *"offrir davantage d'agilité et de souplesse aux employeurs publics"*.

Le recrutement de personnels contractuels, dans le premier degré, était pour l'heure assez rare sur l'ensemble du territoire et inexistante dans le Calvados.

Le ministère de l'Éducation Nationale a choisi de recruter jusqu'à 6000 enseignant-es contractuel·les dans le premier degré pour des contrats d'une durée extrêmement courte : les contrats n'excéderont pas l'année 2021. Le choix du ministère de précariser au maximum les personnels recrutés, alors même que les effets de la crise économique commencent à se traduire par des vagues de licenciements, est bien un choix politique.

Pour SUD Éducation, la politique de recrutement de personnels sans formation préalable, avec une rémunération faible et sans aucune autre perspective que le licenciement trois mois plus tard, est indécente. Ces personnels se verront également exclure du versement de la prime d'équipement que le ministère réserve aux personnels contractuels embauchés à l'année scolaire.

Selon les témoignages récoltés, dans le Calvados, il s'agit de personnes sur liste complémentaire qui préparent actuellement le concours et ont donc des absences et une charge de travail hyper importante. On les a placés-es sur des remplacements déjà pris en charge par des brigades, quelques fois depuis plusieurs semaines ou mois ! Non seulement l'administration n'a pas daigné avertir les équipes, mais les contractuel·les ont eu pour ordre de ne pas les prévenir et de venir **le jour même** pour pousser dehors le ou la titulaire brigade en place qui s'assoit alors sur sa préparation de journée, de semaine, de période.

D'un côté, on écrase toute envie de s'investir, on traite les personnels comme des exécutants qui appliquent des ordres et protocoles. De l'autre, on précarise un peu plus le statut des personnels de l'Éducation Nationale.

Laissez-nous travailler ! Dehors les chef-fes irresponsables et toxiques !

**Le 26 janvier 2020,
tous les personnels en grève !
Le ministère aux personnels ! Le ministre à la poubelle !**